

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 11 janvier 2022, à 19 h 30, sous la présidence de M. Carl Lévesque. Cette séance fut tenue par vidéoconférence et rendue disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

Présences :

Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Carl Lévesque
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absences :

Karl Ferraro
Sylvain Larocque

Autre présence :

Marie-Claude Bérubé, chef d'unité, contrats et commissions

1. OUVERTURE

VL-220111-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

VL-220111-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lysa Bélaïcha, appuyée par Mme Rolande Balma, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point VL-220111-2.2 intitulé *Nomination au comité consultatif d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220111-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

VL-220111-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 15 décembre 2021 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**VL-220111-2.1****RETRAIT D'ACCRÉDITATIONS À DES ORGANISMES (SD-2021-3659)**

Il est proposé de retirer les accréditations aux organismes suivants, car ils ne répondent plus aux critères de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* :

- Les amis de Saint-François;
- Fonds d'emprunt Montérégie;
- Club d'Ukulélé Rive-Sud
- l'Association des artistes peintres de Longueuil;
- le Salon des métiers d'art de Longueuil;
- Le Bel Âge de Fatima;
- le Choeur Enchanté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220111-2.2**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé de nommer les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, à titre de membres citoyens :

- Mme Pascale Lemire-Gaumont;
- Mme Lyette Bouchard;
- Mme Florence Morin-Laurin;

et, à titre d'observateur, M. Pierre-Olivier Alarie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES**

VL-220111-4.1**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2021-3729)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 8 au 28 novembre 2021.

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****7. BIENS IMMOBILIERS****8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES****VL-220111-8.1****DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'ACCORDER UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ADOPTION DE TOUT RÈGLEMENT ASSURANT LA CONFORMITÉ DE SES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU NOUVEAU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-3726)**

Il est proposé de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder au conseil d'arrondissement du Vieux-Longueuil un délai supplémentaire de 24 mois, à compter de l'autorisation du ministre, pour l'adoption de tout règlement assurant la conformité de ses règlements d'urbanisme au nouveau plan d'urbanisme révisé de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220111-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-795 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE CRÉER LA ZONE I21-156 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C21-115 ET D'Y PERMETTRE LES CATÉGORIES D'USAGES BUREAU ET INDUSTRIE DE HAUTE PERFORMANCE AINSI QUE INDUSTRIE LÉGÈRE TOUT EN PRÉCISANT QUE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR EST PROHIBÉ (DISTRICT DE FATIMA-DU PARCOURS-DU-CERF)**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-795 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone I21-156 à même une partie de la zone C21-115 et d'y permettre les catégories d'usages Bureau et industrie de haute performance ainsi que Industrie légère tout en précisant que l'entreposage extérieur est prohibé (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220111-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2021-796 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P22-230 À MÊME LA ZONE P22-229 (DISTRICT DU COTEAU-ROUGE)**

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2021-796 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone P22-230 à même la zone P22-229 (district du Coteau-Rouge).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-220111-8.4**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-557 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2021-3835)**

Mme Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement sera déposé pour modifier le *Règlement VL-2013-557 établissant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et de loisir, culture et vie communautaire.*

VL-220111-8.5**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT VL-2022-799 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VL-2013-557 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE SPORT ET DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Mme Lysa Bélaïcha dépose le projet de *Règlement VL-2022-799 modifiant le Règlement VL-2013-557 établissant les tarifs applicables pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de sport et de loisir, culture et vie communautaire.*

VL-220111-8.6**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DANS LA ZONE H22-232 LES USAGES RESSOURCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT POUR HANDICAPS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ET SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION PARTICULIÈRE APPLICABLE AUX STATIONNEMENTS POUR LES USAGES INSTITUTIONNELS (DISTRICT COTEAU-ROUGE) (SD-2021-3921)**

Mme Reine Bombo-Allara donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'ajouter dans la zone H22-232 les usages Ressources privées d'hébergement pour handicaps liés au développement et Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité et de prévoir une disposition particulière applicable aux stationnements pour les usages institutionnels.

VL-220111-8.7**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VL-2022-800 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN D'AJOUTER DANS LA ZONE H22-232 LES USAGES RESSOURCES PRIVÉES D'HÉBERGEMENT POUR HANDICAPS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ET SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION PARTICULIÈRE APPLICABLE AUX STATIONNEMENTS POUR LES USAGES INSTITUTIONNELS (DISTRICT COTEAU-ROUGE)**

Il est proposé :

1° d'adopter le premier projet de *Règlement VL-2022-800 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'ajouter dans la zone H22-232 les usages Ressources privées d'hébergement pour handicaps liés au développement et Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité et de prévoir une disposition particulière applicable aux stationnements pour les usages institutionnels (district Coteau-Rouge)*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date de l'assemblée publique de consultation;

3° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. CLÔTURE****VL-220111-12.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

VL-220111-12.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Carl Lévesque

Véronica Mollica